

Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) a été publiée au Journal Officiel de la République du 28 mai 2009.

S'agissant du soutien du pouvoir d'achat (titre 1^{er}), la loi prévoit la possibilité pour l'Etat, sauf en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, de réglementer les prix de produits ou de familles de produits de première nécessité et de publier par trimestre des comparaisons de prix, notamment avec les prix pratiqués en métropole, établies par les observatoires de prix et des revenus.

La LODEOM contient une série de mesures de soutien à l'économie et aux entreprises (titre 2) dont la création de zones franches d'activités dans les DOM ainsi que des mesures en faveur du secteur du tourisme (aide à la rénovation des hôtels, condition de résidence supprimée pour les touristes souhaitant se marier dans les collectivités du Pacifique afin de capter une partie de la clientèle du « tourisme nuptial »).

En matière de logement (titre 3), la loi en recentre la défiscalisation vers le logement social.

La loi prévoit la création d'un fonds de continuité territoriale (titre 4) en faveur des personnes ayant leur résidence habituelle dans les collectivités d'outre-mer.

Les dispositions de l'article 56 du titre 5 de la loi concernent l'IEDOM et l'IEOM :

- la composition du Conseil de surveillance de l'IEDOM est modifiée et un Comité économique consultatif est créé ;
- les missions de politique monétaire de l'IEOM sont réaffirmées et le Conseil de surveillance est investi du pouvoir de définir les instruments de politique monétaire, notamment en ce qui concerne le taux et l'assiette des réserves obligatoires ;
- enfin, les missions de l'IEOM sont élargies à la surveillance de la sécurité et du bon fonctionnement des systèmes de paiement et de compensation ainsi qu'à l'établissement de la balance des paiements des territoires relevant de sa zone d'émission.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Cadre d'intervention pour l'outre-mer de l'AFD

Yves Jégo, secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer, s'est félicité dans un communiqué daté du 28 mai 2009 de l'approbation par le Conseil d'administration de l'AFD (Agence française de développement) de son cadre d'intervention pour l'outre-mer. Le communiqué précise que l'AFD et OSEO ont décidé d'étendre la gamme des produits d'OSEO distribués dans l'outre-mer par l'AFD afin que les entreprises ultramarines bénéficient d'une offre financière complète, tant en matière d'aide à la création ou au développement que de soutien à l'export ou à l'innovation. Une convention cadre sera signée d'ici la fin du mois par les deux établissements sous le parrainage du Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer.

Surveillance financière en Europe

La Commission européenne a adopté le 27 mai 2009 une communication sur la surveillance financière en Europe. Cette communication repose sur les recommandations du groupe de travail présidé par Jacques de Larosière ; elle propose de réformer en profondeur l'architecture actuelle des comités chargés des services financiers en créant un Conseil européen du risque systémique (CERS) et un système européen de surveillance financière (SESF) constitué d'un réseau étroit d'autorités nationales de surveillance financière travaillant en interaction avec ces nouvelles autorités de surveillance européennes. Après une phase de consultation qui va durer jusqu'au 15 juillet prochain, des propositions législatives seront présentées à l'automne.

Revenu supplémentaire temporaire d'activité

Le décret n° 2009-602 du 27 mai 2009 instaurant, à compter du 1^{er} mars 2009, le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) dans les DOM ainsi que dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon a été publié au J.O du 29 mai 2009. Le texte précise les conditions à remplir pour bénéficier de ce revenu, son montant, les modalités de son versement et de sa prise en compte pour le droit à certaines prestations sociales. Le dispositif financé par l'Etat s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur du RSA, au plus tard, le 1^{er} janvier 2011.

Le RSTA mis en place par le Gouvernement en réponse à la crise sera versé à partir de juillet dans les Antilles ainsi qu'à La Réunion.

Publications

Mise en œuvre du RSA et du CUI en outre-mer

René-Paul Victoria, député de la Réunion, a remis le 26 mai 2009 au Premier ministre, François Fillon, le rapport relatif à la mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA) et du contrat unique d'insertion (CUI). Le rapport recommande une évaluation du RSTA avant la mise en place du RSA.

Le rapport est disponible à l'adresse suivante :

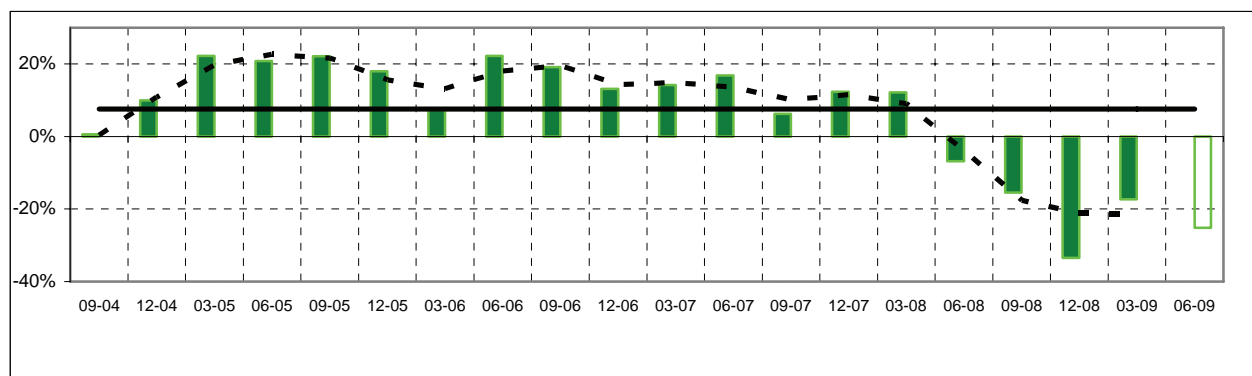
http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/Rapport_Victoria.pdf

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Synthèse économique de l'IEDOM : poursuite du ralentissement

Le ralentissement de la croissance de l'économie réunionnaise constaté lors des trois derniers trimestres de l'année 2008 se poursuit au cours des premiers mois de l'année 2009. Le solde d'opinion des chefs d'entreprise participant à l'enquête de conjoncture de l'IEDOM demeure très nettement inférieur à sa moyenne longue période comme l'illustre le graphique ci-dessous. Les professionnels jugent que l'activité du 1^{er} trimestre a été moins bien orientée que ce qu'ils anticipaient en début d'année. Toutefois, leur appréciation est moins négative qu'au trimestre précédent.

Solde d'opinion d'activité réalisée auprès d'un échantillon de 139 entreprises



■ Indicateur passé □ Indicateur prévu - - - Tendence de l'indicateur — Moyenne longue période de l'indicateur

Le ralentissement de l'économie se traduit notamment sur les carnets de commandes dont le niveau diminue continuellement depuis début 2008 et sur les délais de paiement qui ne cessent de s'allonger, pesant sur les trésoreries des entreprises. Dans ce contexte, les chefs d'entreprises maintiennent leurs prévisions d'investissements à la baisse et anticipent une nouvelle diminution de leurs effectifs.

La décélération de la consommation des ménages observée en fin d'année dernière s'est poursuivie comme l'indique le fléchissement des importations de biens destinés aux ménages (-19,7 % sur un an), des ventes de véhicules de tourisme (-25,6 %) et des encours de crédits à la consommation à hauteur de -1,6 % par rapport au trimestre précédent et -0,2 % en glissement annuel. En outre, le climat des affaires du commerce est négatif pour le quatrième trimestre consécutif et celui de la production inférieur à sa moyenne longue période.

Il en est de même de l'investissement. Les ventes de véhicules utilitaires chutent de 45 % en glissement annuel à fin avril ainsi que les importations de biens d'équipement professionnels (-27 % en glissement annuel à fin mars). La croissance des encours de crédit à l'investissement (entreprises et ménages) ralentit à nouveau à fin mars (+5,4 % en glissement annuel contre +12,9 % pour le même trimestre de l'année précédente). Dans le détail, la progression des encours de crédits à l'équipement des entreprises est ramenée de +16,5 % en glissement annuel à fin mars 2008 à +4,0 % à fin mars 2009. Il en est de même pour les particuliers avec une progression limitée des encours de crédits à l'habitat de 6,4 % à fin mars 2009 en glissement annuel contre +10,4 % un an auparavant.

A l'exception du secteur primaire et du tourisme, l'ensemble des secteurs est concerné par le ralentissement de l'activité, mais c'est le BTP qui enregistre la baisse la plus marquée de son courant d'affaires au cours du premier trimestre 2009. Cette appréciation est corroborée par la nouvelle diminution des effectifs du BTP à hauteur de 6,1 % à fin mars (-9,4 % en glissement annuel). L'adoption récente de la loi Scellier DOM-TOM relative à la défiscalisation immobilière pourrait apporter un nouvel élan à ce secteur qui souffre de la baisse de la commande publique (probablement de l'ordre de -30 % en 2009), les grands travaux en cours d'achèvement n'étant pas immédiatement relayés par des chantiers d'envergure tels que le tram-train ou la future route du littoral.

Poursuite du dispositif de médiation du crédit

Au 28 mai 2009, 112 dossiers étaient dans le circuit de la médiation. Parmi eux 63 ont été déclarés éligibles, 31 n'ont pas été retenus et 18 sont en attente de qualification. Sur les 63 dossiers éligibles, 29 ont trouvé une issue favorable, 29 sont en cours de traitement et 5 dossiers ont été refusés. Le taux de succès s'élève ainsi à 46 %. Pour mémoire, à la Réunion comme dans les autres DOM, le Directeur de l'iedom est le médiateur départemental du crédit. Les dossiers peuvent lui être adressés sur la boîte à la lettre électronique : <http://www.mediateurducredit.fr>.

Opération « pièces jaunes soleil »

Dans le cadre de l'opération « Pièces jaunes soleil 2009 » destinée à collecter des fonds pour améliorer les conditions de vie des enfants hospitalisés, le service de l'émission de l'agence de l'IEDOM de Saint-Denis a traité 186 000 pièces jaunes pour une valeur totale de 4 800 €. Le succès de cette opération qui existe depuis 1992 s'affaiblit encore, la collecte de 2009 diminuant de 38,4 % en volume et de 35 % en valeur par rapport à celle de l'année précédente.

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (INSEE)	Indice général des prix à la consommation – avril 2009 Métropole et DOM – avril 2009	122,1	+ 0,2 %	+ 1,0 % + 0,1 %
RMI (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI et RSO – mars 2009 Cumul des prestations versées (millions d'€)	72 238 99	- 0,8 %	- 1,6 % + 1,3 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations –mars 2009 (millions d'€)	884	-	- 18,8 %
	Exportations –mars 2009 (millions d'€)	59	-	- 13,3 %
	Taux de couverture	6,7 %	-	+ 0,4 pt
Chômage DTEFP	Demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie A = cat 1+ cat 2+ cat 3 hors activité réduite) : avril 2009	91 371	+ 1,7 %	+ 20,4 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic Maritime (DDE)	Trafic de marchandises à Port Réunion (tonnes) mars 2009	290 139	+ 9,3 %	- 13,4 %
	cumul 2009	925 574	-	- 9,1 %
Trafic Aéroportuaire	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports - avril 2009	118 013	- 10,7 %	- 1,7 %
	Cumul 2009	533 559	-	- 3,5 %
Construction (CERBTP)	Ventes de ciment – (tonnes) – déc 2008	38 966	- 10,6 %	- 2,7 %
	cumul depuis le 1 ^{er} janvier 2008	583 454	-	- 5,9 %
	Effectifs salariés du BTP à fin mars 2009	21 363	- 0,2 %	- 9,4 %

Micro crédit

Présent à la Réunion depuis 1994, l'Association Microcrédit Réunion (anciennement ADIE), spécialisée dans l'accompagnement et l'aide à la création d'entreprise, organise du 2 au 6 juin, À Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Denis et Saint-Benoît, des forums qui permettront de mieux faire connaître le microcrédit et le conseil à la création d'entreprise au grand public. En 2008, Microcrédit Réunion a accordé 380 microcrédits pour un montant total de plus d'un million d'euros. Le montant des prêts est limité à 6 000 euros, remboursables mensuellement avec un taux d'intérêt qui s'élevait à 9,71% au 1^{er} janvier 2009, soit deux points au dessus des taux pratiqués en métropole.

Cospar / Medef

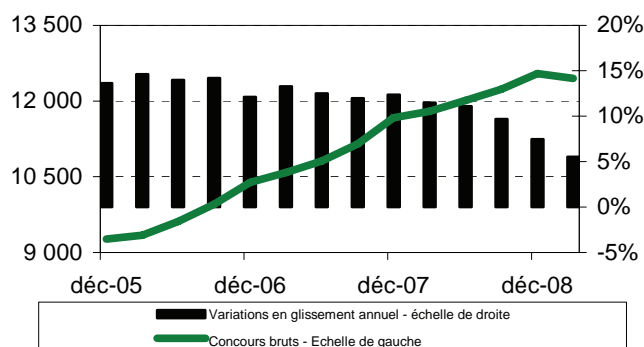
Après avoir signé un accord sur le gel temporaire des loyers sociaux et sur la diminution de prix de produits distribués en grande surface ainsi que sur certains tarifs bancaires, le Collectif des Organisations Syndicales, Politiques et Associatives de la Réunion (Cospar) a poursuivi les négociations avec le Medef qui ont abouti le 25 mai 2009 à la signature d'un accord régional interprofessionnel entre le Medef et les syndicats de salariés (CFDT, CGTR, CFTC, CFE-CGC et UNSA) portant sur les hausses de salaires dans le secteur privé.

Cet accord prévoit le versement d'un bonus mensuel de 50 euros pour les salariés dont le niveau de salaire est inférieur ou égal à 1,4 fois le Smic (soit 1 849,4 € brut mensuel). Le bonus atteint 60 € pour les salaires compris entre 1,4 Smic et 2 Smic et 55 € pour ceux se situant entre 2 smic et le plafond de la Sécurité Sociale. Il concerne environ 110.000 salariés pour la plupart employés de petites entreprises ou d'associations et complètera le Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) de 100 € que l'Etat versera à environ 80 000 personnes à compter du 1^{er} juillet, avec effet rétroactif au 1^{er} mars. Applicable à dater du 1^{er} mai pour les salariés dont l'entreprise est adhérente au Medef, cet accord court jusqu'au 31 décembre 2011. Un arrêté d'extension à l'ensemble des entreprises de l'île a été demandé auprès du ministère du Travail.

ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES

Diminution des encours de crédits des établissements locaux

Concours totaux bruts octroyés par les établissements de crédit locaux (millions d'€).



L'encours total des crédits consentis par les établissements de crédit installés dans le département (AFD non incluse) atteint 12,4 milliards d'euros au 31 mars 2009, en baisse de -0,7% sur le premier trimestre 2009 (après +2,5% au cours du quatrième trimestre 2008). En glissement annuel sur douze mois, l'encours s'inscrit toujours en hausse, mais ralentit par rapport au trimestre précédent (+5,4% par rapport à mars 2008 contre +7,3% à fin décembre). Il faut remonter à mars 2003 pour enregistrer une précédente baisse des encours de crédits locaux (-0,1%) d'un trimestre sur l'autre. Le ralentissement du rythme annuel de progression des encours de crédit s'accélère fortement en ce début d'année 2009, revenant à des niveaux de progression des encours qui n'avaient plus été observés depuis les années précédant la crise de 1993.

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/05/09)					
ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

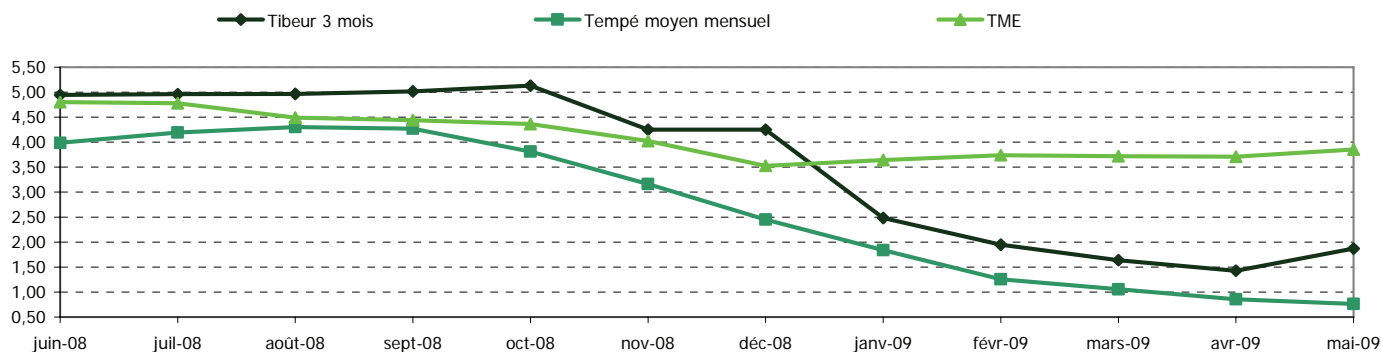
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR mai 2009			
Février	Mars	Avril	Mai	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
1,2583%	1,0565%	0,8549%	0,7649%	0,8900%	1,2870%	1,4860%	1,6500%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Février	Mars	Avril	Mai	Février	Mars	Avril	Mai
3,74%	3,72%	3,71%	3,85%	3,94%	3,92%	3,91%	4,05%

Taux de l'usure (applicable à partir du deuxième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	7,83%		
Prêts à taux variable	7,93%		
Prêts relais	8,05%		
Autres prêts			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,36%		
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires	20,92%	Découverts en compte (1)	14,13%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	10,04%		

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

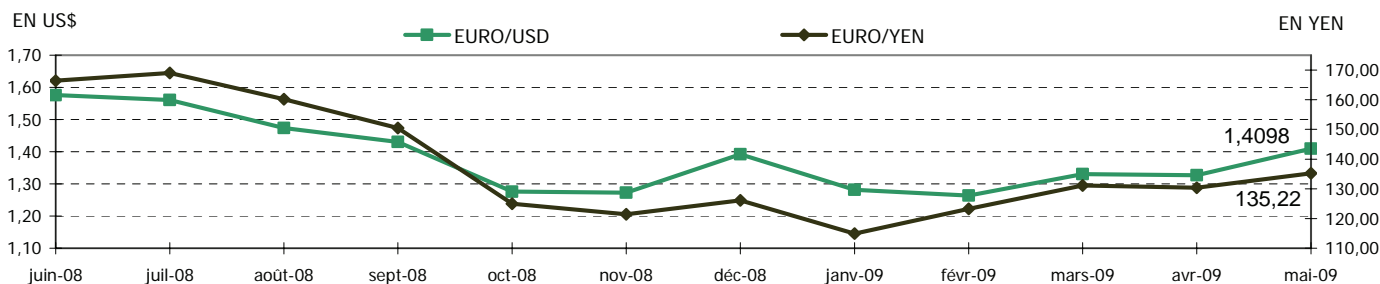
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4098	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,2413	EURO/SRD (Surinam)	3,84284
EURO/JPY (Japon)	135,2200	EURO/BWP (Botswana)	9,78382	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,50582
EURO/CAD (Canada)	1,5501	EURO/SCR (Seychelles)	19,6131	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,1374
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,87290	EURO/MUR (Maurice)	45,3971	EURO/BBD (La Barbade)	2,79980
EURO/SGD (Singapour)	2,0350	EURO/BRL (Brésil)	2,8320	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,79144
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,9273	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,00610	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2718,92	EURO/XCD (Dominique)	3,77973	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK